



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 56

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

M. le *ministre* ASHTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 40 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON intervient. Sur la motion de M. FAURSCHOU, le débat est ajourné.

M. le *ministre* ASHTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 42 — *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à caractère non routier/The Off-Road Vehicles Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON intervient. Sur la motion de M. FAURSCHOU, le débat est ajourné.

Jeudi 27 juin 2002

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MIHYCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

M. PENNER (Steinbach) intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents mortels/The Fatal Accidents Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

M^{me} SMITH (Fort Garry) intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M^{me} STEFANSON au nom de M. SCHULER, avec le consentement de l'Assemblée — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (R. McLennan, M. Trush, C. Schmidt et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M^{me} STEFANSON au nom de M. SCHULER, avec le consentement de l'Assemblée — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (S. Desorcy, M. Kathan, A. Kathan et autres)

Jeudi 27 juin 2002

M. le *ministre* SELINGER présente le rapport prévu aux paragraphes 52.27(1) et (2) de la *Loi sur l'Assemblée législative* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

(Document parlementaire n° 174)

L'Assemblée permet à M. le *premier ministre* DOER de déposer le projet de loi 46 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *premier ministre* DOER dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 46.

(Document parlementaire n° 175)

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet des termes « *deliberately misrepresenting* » qu'a prononcés le député de Sainte-Rose et exige que celui-ci se rétracte.

M. LAURENDEAU intervient au sujet du rappel au *Règlement*.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beauséjour.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient au sujet du rappel au *Règlement*.

Le président adjoint déclare le rappel irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ASHTON
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSSEN
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS 25

CONTRE

CUMMINGS
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER

HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN
MAGUIRE
PENNER (Steinbach)
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON 14

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 409(6) de Beauchesne.

M. LAURENDEAU intervient au sujet du rappel au *Règlement*.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. JENNISSSEN, PENNER (Steinbach), AGLUGUB et MAGUIRE ainsi que M^{me} KORZENIOWSKI font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

Jeudi 27 juin 2002

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 16 — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. HAWRANIK pour la reprise du débat.

M^{me} SMITH (Fort Garry) intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 4, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke